



Commission Permanente du 12 janvier 2009

Conseil Régional de Bretagne

Salle Ernest Renan

Étaient présents:

Mesdames Annie DAVY, Maire de Bédée – Martine PINARD, MISE d'Ille et Vilaine.

Messieurs André PIQUET, Maire de Bohal – Michel DEMOLDER, Président du Syndicat Intercommunal de la Seiche Aval – Dominique JULAUD, Conseiller Général d'Ille et Vilaine – Marcel LE BOTERFF, Maire d'Elven – Thierry TRAVERS, Président du Syndicat Intercommunal du Chevré – Camille RIGAUD, Eaux et Rivières de Bretagne – Claude DELABROSSE, Maison de la Consommation et de l'Environnement – Aimé CHAUVIN, Chambre d'Agriculture de Loire-Atlantique – Yvon SIOU, Agence de l'eau Loire-Bretagne – Serge LE DAFNIET, Diren Bretagne

Étaient excusés :

Jean-René MARSAC, Conseiller Régional de Bretagne – Christine LELIEVRE, Maire de Sévérac – Joseph MENARD, Chambre d'Agriculture d'Ille et Vilaine – Paul FERRAND, MISE de Loire-Atlantique – Patrick BERTRAND, MISE du Morbihan

Assistaient également :

Mesdames Anne RICHOU, Conseil Général d'Ille et Vilaine – Nathalie BERNARD, Chargée de Mission Estuaire I.A.V.

Messieurs Michel ALLANIC, Directeur Général des Services I.A.V – Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint I.A.V et Secrétaire de la CLE du SAGE Vilaine.

Relevé de décisions

1 Compte rendu du groupe de travail sur la mise en œuvre de l'avis de la CLE sur les dossiers soumis à autorisation.

Mme Martine Pinard, Mise 35, donne le compte rendu du travail du groupe, et rappelle les contraintes de délais et la position des services de l'Etat.

En résumé, une fiche synthétique sera demandée au pétitionnaire. Cette fiche sera adressée à l'ensemble des membres de la CLE. Leur réaction permettra de préparer, si besoin l'avis de la CP. Il n'est pas exclu que des dossiers sensibles, faisant débat, soient renvoyés devant la CLE. Le cas des dossiers soumis à autorisation dans des procédures d'installation classées sera évoqué devant la CLE, en proposant une procédure analogue.

Il sera donc proposé, lors de la prochaine CLE, de valider cette procédure et de donner délégation à la CP.

2 Complément et modification des règles de fonctionnement.

Pour prendre en compte le point précédent, et selon l'avis de la CLE, il sera proposé de compléter les règles de fonctionnement en précisant notamment que les votes d'avis de la CP seront faits à la majorité simple, mais préciseront le décompte des voix.

Il est également demandé de préciser dans la réécriture des règles de fonctionnement que les séances de la CLE sont publiques, sans pour autant imposer une publicité ouverte des dates et lieux des réunions. Le Président, s'il peut donner la parole au public conserve l'entière maîtrise de ce temps de parole et rappelle que le vote est réservé aux membres de la CLE.

Il est également demandé de préciser, que pour les votes d'avis sur des dossiers, les pétitionnaires qui seraient membres de la CLE ou de la CP devront s'abstenir de participer au vote.

3 Préparation du dossier "estuaire" pour la prochaine CLE.

Mme Nathalie Bernard, chargée de mission estuaire à l'IAV, présente le projet de dossier qui pourrait être débattu lors de la prochaine séance qui aura lieu le 30 janvier à Pénestin. Ce dossier présente l'avancement de cette politique depuis la dernière présentation en CLE il y a 4 ans.

La CP demande de veiller à ce que la présentation soit la plus pédagogique possible.

4 Formation des élus

Conformément au vœu de la CLE, l'IAV a préparé un programme de formation et de sensibilisation des nouveaux élus à la gestion de l'eau. Une note est remise à la CP, qui donne la liste des séances prévues. Il est demandé aux membres de la CP de bien vouloir noter les sessions auxquelles ils pourraient participer.

5 avis sur le SDAGE et le programme DCE

L'avis sur le dossier SDAGE doit être rendu dans les 4 mois.

Le planning proposé est le suivant :

- organisation d'une première réunion d'un groupe de travail technique ouvert aux membres de la CP et à leurs services (réunion à placer avant début mars) ;
- CLE du 30 janvier : brève information de la CLE sur l'avis à formuler, remise des documents sous forme électronique.
- CP du 9 mars : Exposé de l'Agence de l'Eau, premiers axes de remarques dégagés par le groupe de travail.
- réunions du groupe de travail (2 réunions minimum)
- début avril : envoi d'une proposition de rapport d'avis aux membres de la CLE;
- 27 avril : CLE centrée sur ce sujet.